

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°22/PSH377

Portant sur la modification de circulation des piétons sur le GR 34 (portion comprise entre l'Hôtel Ker Moor et le Sémaphore) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du Mardi 18 octobre jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 inclus, à l'occasion des travaux de mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales dans la falaise.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La demande de l'entreprise OUEST ACRO

Considérant que par mesure de sécurité, la circulation des piétons sera interdite sur le GR34 (portion comprise entre l'Hôtel Ker Moor et le Sémaphore) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du Mardi 18 octobre jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 inclus, à l'occasion des travaux de mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales dans la falaise.

ARR E T O N S

ARTICLE 1 : La circulation des piétons sera interdite sur le GR34 (portion comprise entre l'Hôtel Ker Moor et le Sémaphore) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du Mardi 18 octobre jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 inclus, à l'occasion des travaux de mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales dans la falaise.

ARTICLE 2 : Une déviation des piétons sera instaurée par la venelle de la Comtesse, la rue du Président Le Sénécal et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

ARTICLE 3 : Une signalisation adéquate, un dispositif de protection et de sécurité seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 17 octobre 2022.



L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et aux Travaux,

Marcel QUELEN.